

DEPARTEMENT DU TARN



COMMUNE DE DOURGNE

# COMMUNE DE DOURGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 février 2024

N° 20240219DL08

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Date d'envoi de la convocation : 13/02/2024

Date d'affichage : 14/02/2024

### OBJET : PROPOSITION MUTUELLE PREVOYANCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 février à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, Adjointes.  
M. COLLOT Adrien, Adjoint.  
Mmes FOURNES Véronique, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia et MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

**Excusées :** Mmes HERNANDEZ Gisèle (pouvoir à MONTAGNÉ Isabelle), LANDESSE Corinne (pouvoir à POIREL Stéphane).

**Absents :** MM. BARTOLO Thibaut, BEILLARD Adrien.

**Secrétaire de séance :** M. COLLOT Adrien, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**Quorum :** Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Au vu de l'intérêt public, Madame le Maire expose à l'assemblée sa rencontre avec un mandataire d'assurance AXA EPARGNE ET PROTECTION qui propose une offre promotionnelle sur les contrats « Ma Santé » aux habitants ayant leur résidence principale à Dourgne.

Cette offre, d'une durée de douze mois, consiste à mettre à disposition leur complémentaire santé standard à des conditions tarifaires préférentielles pour les habitants de Dourgne.

Trois formules de contrats sont proposées ainsi que trois modules.

En fonction du choix de la formule et du module, l'assurance AXA s'engage à faire bénéficier les habitants de remises.

L'assurance AXA ne demande aucune exclusivité à notre commune, qui reste libre de proposer aux opérateurs de son choix une démarche équivalente, ou d'une autre forme, pour favoriser la couverture santé de ses administrés.

L'assurance AXA s'engage à organiser une réunion d'information publique pour présenter l'offre.

## Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité :

- **ACCEPTE** la proposition d'AXA ci-jointe.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette proposition, ses annexes et avenants.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Adrien COLLOT



Dominique COUGNAUD

